

COMMEMORATIONS

Devoir de mémoire



* Fabuleux moment ce 22 avril 2023 pour le passage de la flamme dans notre commune à l'occasion du centenaire de la **Flamme de la Nation** qui parcourt la France cette année ! Plus de 180 personnes sont venues pour cette commémoration. Des représentants des anciens combattants et élus des communes voisines, des Charentillais et le Conseil Municipal des Jeunes étaient présents. Le devoir de mémoire se perpétue notamment auprès des enfants qui étaient nombreux.

Toute la population est invitée à s'associer à la **commémoration du 8 Mai**, en présence du Conseil Municipal des Jeunes. Le rendez-vous est fixé à 11h devant la Mairie. Cette cérémonie sera organisée par la Municipalité et l'association de l'Amicale des Combattants de Charentilly. Venez nombreux.

CONSEIL MUNICIPAL

Courts extraits conseil du 30 mars.

*Lors de ce Conseil les **budgets** 2023 de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal, Assainissement et Boulangerie ont été votés. Ils avaient été travaillés en commission Finances, le 9 Mars, et validés par le Trésorier Public. Les tableaux chiffrés seront consultables lors de la publication du compte-rendu du Conseil Municipal, ultérieurement, sur le site de la commune.

*Les **taux de la fiscalité directe locale** ont été votés avec maintien des taux de l'année précédente soit :

° Taxe d'habitation : 14.38%

° Taxes foncières sur propriétés bâties : 38.56%

° Taxes foncières sur propriétés non bâties : 44.44%

* Le conseil municipal, décide de modifier le **taux de la Taxe d'Aménagement** sur l'ensemble du territoire communal, au taux de 4% (3% précédemment).

ECOLE



Inscriptions

* Mme Lemarié, directrice de l'école, vous informe : « Si vous venez d'emménager à Charentilly, et/ou si votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école pour l'année scolaire 2023/2024 ou s'il a 3 ans cette année, vous pouvez dès à présent procéder à son **inscription**. Vous devrez au préalable en avoir avisé la Mairie qui vous remettra un certificat d'inscription. Pour que l'admission de vos enfants soit enregistrée, vous devez vous présenter à l'école avec : le livret de famille, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (ou un justificatif de contre-indication), le certificat d'inscription délivré par la Mairie, un certificat de radiation et le livret scolaire (en cas de changement d'école). Les inscriptions se feront les **vendredi 5 et 12 Mai**. Si vous ne pouvez pas vous présenter aux journées d'inscription, merci de contacter l'école avant le 12 mai afin de prendre rendez-vous. »

INFORMATIONS GENERALES

A noter

*Attention l'**Agence Postale Communale** sera fermée les 13, 19 et 20 Mai 2023. La Mairie sera également fermée le 19 Mai.

* Il est à nouveau rappelé aux propriétaires de **chiens** de bien vouloir ramasser les **déjections** de leurs animaux, sur nos trottoirs ou autres espaces communs. C'est un sujet de mécontentement qui est régulièrement transmis à la Mairie. Respectez les promeneurs et les agents communaux.



* La commune rappelle que le **ramassage des ordures ménagères** est repoussé en cas de jour férié. Ce sera le cas pour les semaines du 1^{er} Mai, 8 Mai et 29 Mai où le ramassage se fera le mercredi matin au lieu du mardi matin. Merci de sortir et rentrer vos poubelles en fonction de cela.



* Nouveau : un jeune maraîcher nouvellement installé à Marcilly sur Maulne, viendra vendre sa production, square J.B Claveau, à côté de la maison des associations, le mardi de 16h à 19h, et ce, à partir du 23 Mai. Les premiers

légumes de Printemps seront les salades, betteraves, radis, le reste viendra ensuite. Les Jardins de Tabor, ce sont des légumes cultivés à la main, de façon 100% naturelle, sur une petite surface. Pas d'engrais chimiques, pas de pesticides et le moins de moyens mécaniques possible. Venez rencontrer ce jeune, passionné par son métier et déguster ses légumes de qualité.

SOIREE

Sport & Musique !



*Le 10 juin se déroulera l'épreuve sportive Swimrun (« Slipman »), pour laquelle les réservations sont ouvertes. La soirée se poursuivra par l'Apéro'Rock. Renseignements sur le flyer distribué avec cet écho.

Pour le soir, les repas (avec par exemple un « Charentilly Con Carne ! ») peuvent être réservés en ligne avec helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/environ-charentillais>.



A découper et à conserver,



* Les beaux jours sont de retour, les bons usages aussi !

Nous vous rappelons que **pour les particuliers** les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou

d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Soyons respectueux de ces **horaires** pour le bien de tous.

CHEMIN DE RANDONNEES

L'association des **Chemins de Compostelle** en Touraine nous informe : « Les voies de Tours du chemin de Saint Jacques de Compostelle et du Mont Saint Michel sont des chemins millénaires. De tout temps, les pèlerins partaient de chez eux, le plus souvent, à pied ». La mission de cette association est de mettre en lumière ces anciennes voies de pèlerinage et de proposer aux pèlerins cheminant, différentes possibilités d'hébergement.

La commune de Charentilly est traversée par ces chemins. L'association est à la recherche de personnes qui accepteraient d'héberger un pèlerin à la fin de son étape en lui proposant un dîner, un lit et un petit-déjeuner afin qu'il reparte le lendemain en pleine forme ! Ces rencontres sont souvent très riches et un moment fort, tant pour l'accueillant que pour le pèlerin.

Si vous êtes intéressé par ce moment de partage, n'hésitez pas à les contacter...



Association : Les Chemins de Compostelle en Touraine

www.compostelle-tours.org

secretariat.asso.compostelle.37@gmail.com

hebergement.asso.compostelle.37@gmail.com

07 70 63 10 00 12 Rue de Joué 37170 Chambray les Tours

MAIRIE

Horaires & Communications

Tel : 02 47 56 65 46

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Pages Facebook et Instagram

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE :

Lundi – Mardi – Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE :

Lundi – Mercredi : de 14h à 16h30

Samedi : de 9h à 11h30

Feuillelet accueil nouveaux arrivants et plan du village disponibles sur le site internet, index « Bouger, sortir et découvrir », 9^{ème} onglet

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 25 Mai 2023, à 19h salle du Conseil (pas de conseil en avril).

Les Procès-Verbaux des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune dès leur validation.